

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

## COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

« ENERGIES »

Le 25 novembre 2013 à l'administration communale

Marloie, le 6 décembre 2013

**Présents :** *M<sup>me</sup> V. Lecomte, Présidente de la CLDR ;  
M<sup>mes</sup> et Ms. E. Louviaux, M. Lennertz, P. De Brier, P. Lemineur, D. Lecarte, R. Baldi, S. Henin, A. Englebin, J. Liégeois ;  
M<sup>me</sup> J. Hautenauve, Agent-relais communal pour l'ODR ;  
M. V. Laborey, bureau d'études Lacasse, auteur du PCDR ;  
M. J.-P. Fievet, Guichet de l'Energie de Marche-en-Famenne  
M<sup>me</sup> F. Lesuisse et A. Jacquet, FRW.*

-----

Madame Valérie Lecomte, Echevine en charge du développement rural et Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour. Elle remercie Monsieur Fievet pour sa collaboration à cette réunion.

### 1. Introduction et contexte

La commune de Somme-Leuze mène depuis plusieurs mois une nouvelle **Opération de Développement rural**. Cette démarche a pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme (le PCDR, programme communal de développement rural). Elle s'inscrit dans une politique d'aide aux communes rurales mise en place par la Wallonie (décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural). Elle concerne toutes les thématiques de la vie communale (mobilité, économie, social, culture, santé, agriculture...) et implique la participation de la population.

Le **PCDR est le document de synthèse** de l'Opération de Développement rural. Il comprend une analyse socioéconomique de la commune, la synthèse de la dynamique citoyenne, la stratégie de développement rural pour les dix années à venir et les projets ou actions qui seront développés dans ce cadre. L'approbation de ce programme par la Région ouvre la porte au subventionnement des projets (qui peut aller jusqu'à 80 % du montant).

#### **Plusieurs étapes ont déjà été franchies pour élaborer le PCDR :**

##### **1. La consultation de la population :**

De janvier à mars 2012, des réunions de consultation se sont déroulées dans les différents villages de l'entité afin de cerner les besoins des habitants.

##### **2. La mise en place de la Commission locale de développement rural :**

Composée de 42 habitants (dont 10 membres du Conseil communal), cette Commission est représentative de la population (équilibre entre les villages, catégories socioprofessionnelles, âges, sexes). Elle veille à la bonne mise en œuvre de l'opération et participe à l'élaboration du PCDR. Les membres se sont déjà réunis à 5 reprises. Sur base de l'avis de la population recueilli par la FRW et de l'analyse socio-économique élaborée par l'auteur de PCDR (bureau Lacasse), ils ont réalisé un diagnostic du territoire et ont dégagé 4 grands défis pour le développement de Somme-Leuze. Afin d'aller plus loin et de mieux cibler les objectifs de développement et les projets pour ces thèmes, plusieurs groupes de travail ouverts à la population sont mis en place.

→ L'ensemble des réflexions menées dans les groupes de travail sera repris par la CLDR et synthétisé dans le PCDR.

## 2. Enjeux énergétiques, du global au local

### 2.1. Pourquoi un groupe de travail sur l'énergie ?

Le thème de l'énergie a été abordé par les habitants dès les réunions de consultation. La CLDR a donc jugé utile de mener un groupe de travail pour aborder l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables sur le territoire.

→ Dans la **proposition de stratégie établie par la CLDR**, le thème transversal de l'énergie apparaît dans plusieurs défis et objectifs :

#### **Défi A. Parions qu'en 2025, Somme-Leuze aura conforté la qualité du cadre de vie de ses habitants**

- **Objectif 2. Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain**

Cet objectif concerne aussi les mesures à prendre pour favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie tant pour les particuliers que pour les bâtiments publics et contribuer ainsi à la réduction des factures énergétiques et à la lutte contre le réchauffement climatique.

#### **Défi B. Parions qu'en 2025, Somme-Leuze aura développé son taux d'emploi local**

- **Objectif 6. Développer des projets énergétiques à partir de sources renouvelables tout en engendrant des retombées économiques locales**

La réflexion portera notamment sur le potentiel d'exploitation des énergies renouvelables locales afin de renforcer l'indépendance énergétique du territoire communal. Il s'agit aussi de rechercher les moyens pour que les locaux (collectivités, entreprises, habitants) deviennent acteurs et puissent tirer profit des projets énergétiques.

→ L'énergie a bien sa place dans un PCDR car **la commune peut jouer plusieurs rôles potentiels** en lien avec cette matière :

- Sensibilisation de la population
- Mobilisation et soutien des acteurs locaux autour des énergies renouvelables
- Veiller à une gestion parcimonieuse de l'énergie dans les bâtiments 'publics' et privilégier les énergies renouvelables
- Partenaire dans la distribution d'énergie (via les intercommunales)
- Organe d'application des règlements (urbanisme...)
- Participation au financement de projets
- Primes aux particuliers

### 2.2. Enjeux énergétiques, du global au local

Pour comprendre les enjeux liés à l'énergie et la nécessité d'intégrer ces aspects dans toute réflexion de prospective, il est important de citer quelques chiffres et constats clés au niveau mondial (*extrait d'une présentation de l'ICCED*).

La **population mondiale** est en constante augmentation, particulièrement depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle : 2,5 milliards d'habitants en 1950 puis 7,0 milliards en 2011 et une estimation de 9,2 milliards en 2050. Parallèlement à cette augmentation de population, la **consommation mondiale d'énergie primaire** a elle aussi beaucoup évolué, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette augmentation concerne principalement le pétrole, le gaz naturel et le charbon. En 1965, la consommation mondiale d'énergie primaire était d'environ 3,7 Gtep (milliards de tonnes équivalent pétrole) ; en 2007, celle-ci atteignait 10,7 Gtep, soit près du triple. Depuis une vingtaine d'années, la consommation d'énergie primaire augmente peu en Europe (utilisation plus parcimonieuse, crise économique, fermetures d'industries...) mais elle croît très rapidement dans certains pays en plein développement (Chine, Inde, certains pays d'Amérique du Sud...).

Notre civilisation est bâtie sur le principe d'un pétrole abondant et bon marché. Le pétrole est essentiel pour nos moyens de transport, notre alimentation (processus de fabrication, emballages...), nos biens de consommation (pétrochimie...), nos moyens de chauffage... Or, au regard des réserves

prouvées de pétrole, gaz naturel et charbon et des quantités extraites actuellement, les scientifiques estiment que les réserves de pétrole seront épuisées dans 43 ans, celles du gaz naturel dans 61 ans et celles du charbon dans 136 ans. **La raréfaction du pétrole a plusieurs conséquences :**

- Augmentation du prix du pétrole et de ses dérivés ainsi que des variations rapides des prix (le prix du litre de mazout de chauffage était de 0,15 € en 2000, de 0,95 € en 2008, de 0,50 € en 2009 et de 0,84 € en octobre 2011).
- Conséquences sociales : dans les budgets des personnes à petits revenus, les dépenses relatives à l'énergie constituent un poste de plus en plus important.
- Changements climatiques : l'utilisation des combustibles fossiles continue à avoir un impact négatif sur le changement climatique.

La consommation énergétique en Wallonie se répartit entre l'industrie (45 %), le domestique (30 %) et les transports (25 %). **Les ménages ont donc un impact important sur la consommation d'énergie**, d'autant que 32 % des consommations d'énergie du transport sont attribuables aux ménages (*Source : tableau de bord de l'environnement wallon, 2010*). Si la problématique est bien générale, ces éléments montrent aussi toute la pertinence d'une action locale via :

- L'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) ou consommer moins...
- Les sources renouvelables d'énergie (SRE) ou produire autrement...

### 3. Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)

#### 3.1. Quelques chiffres en matière d'URE à Somme-Leuze, par Valentin Laborey du bureau Lacasse

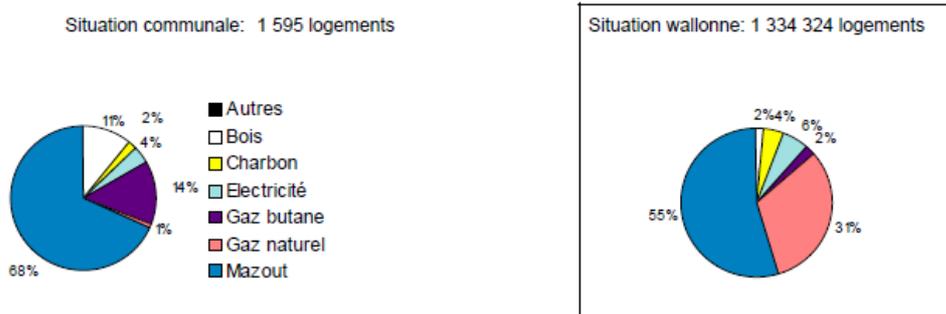
##### ➤ Répartition de la consommation énergétique communale (2007) :

Selon les données de l'ICEDD, à Somme-Leuze, la consommation énergétique par secteur se répartit entre les transports (66 %), le résidentiel (23%), les industries (5 %), le tertiaire (4%) et l'agriculture (2%). Mais, le trafic de transit intervient dans le mode de calcul, ce qui prend une grande importance à Somme-Leuze vu le nombre de km de routes régionales. Par ailleurs, le secteur industriel est peu développé dans la commune, ce qui augmente la part relative du transport.

En conclusion, la répartition de la consommation énergétique par secteur à Somme-Leuze est dans les moyennes des communes rurales wallonnes.

##### ➤ Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentielle

Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2001):



##### ➤ Au niveau de la Commune de Somme-Leuze :

- Chauffage des bâtiments communaux au mazout (sauf la maison de village de Heure)
- Pas d'audit énergétique des bâtiments communaux
- Prime communale à l'installation d'un chauffe-eau solaire
- Information via Guichet de l'énergie de Marche
- Informations diffusées par les services cadre de vie et logement

Mme Lecomte précise que, si la commune n'a pas mené un « audit énergétique » en tant que tel, de nombreuses mesures sont prises depuis longtemps dans les bâtiments et les écoles : surveillance de la consommation annuelle de chaque bâtiment et de son évolution (électricité, mazout), petits travaux (vannes thermostatiques...), sensibilisation des utilisateurs (« responsable » énergie, affichettes...)... Plusieurs dossiers UREBA ont permis des travaux dans les écoles, comme la pose de

nouveaux châssis à Heure et à Bonsin. La nouvelle école de Noisieux sera un bâtiment basse énergie, avec un chauffage au mazout.

### **3.2. Idées/souhaits des habitants émanant des réunions de consultation dans les villages :**

- Faire évoluer les bâtiments communaux vers le « basse énergie » (exemplarité de la commune)
- Audit énergétique des bâtiments communaux, des maisons de villages et des écoles pour optimiser les consommations énergétiques
- Encourager les citoyens (motivation, aide), mieux informer les citoyens des différentes primes existantes
- Encourager les primes pour les bâtiments basse énergie
- Installer un éclairage public plus performant et plus économe mais sans augmenter le nombre de points lumineux (remarque : la commune a pris part au plan EPURE (efficience énergétique dans l'éclairage public) de la Région Wallonne ; tout l'éclairage a donc été remplacé ou est en train de l'être)
- Groupement d'achat auprès des fournisseurs (électricité, mazout...) par village ou communal...
- Réfléchir à un GIE (Groupement d'Intérêt Economique)

### **3.3. Les économies d'énergie au quotidien**

*Par M. Fievet du Guichet de l'Energie de Marche-en-Famenne*

*A la demande des participants, le montage Power Point présenté par M. Fievet est joint en annexe de ce compte-rendu et sera mis en ligne sur le site internet communal.*

M. Fievet débute son exposé par des éléments de motivation : pourquoi devons-nous réduire notre consommation d'énergie ?

- Pour sauver notre peau ! (Il y a urgence !) : réduire la pollution et les effets dus au réchauffement climatique, protéger notre biodiversité...
- Pour notre portefeuille : réduire notre facture d'énergie
- Pour nos enfants : ne gaspillons pas les ressources dont ils auront besoin
- Pour diminuer notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger (98%)

Une utilisation dite 'rationnelle' de l'énergie est possible via des mesures d'économie (liées au comportement des utilisateurs), l'efficacité énergétique (équipements performants) et un choix judicieux des combustibles. L'utilisation rationnelle de l'énergie c'est donc utiliser celle-ci à bon escient, sans la gaspiller, en préservant l'environnement, tout en assurant le confort des utilisateurs. Aussi, au niveau des bâtiments pouvons-nous agir sur l'enveloppe (en isolant davantage), sur les systèmes (équipements performants et adaptés) ainsi que sur le comportement des occupants (adopter les bons réflexes - éteindre, fermer les portes...).

M. Fievet détaille ensuite une série de bonnes pratiques en matière de chauffage, d'aération, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire...

La Région wallonne octroie différentes primes aux particuliers pour les aider à améliorer la performance énergétique de leur bâtiment (PEB). Il existe également des prêts à 0% pour financer ces travaux. *Des brochures détaillées sont remises aux participants.*

#### **➔ RÉACTIONS DES PARTICIPANTS :**

- M. Lecarte précise que tous les habitants peuvent obtenir un prêt à taux zéro chez « Famenne énergie », une initiative du Pays de Famenne dont la commune et le CPAS de Somme-Leuze sont partenaires.
- Par le passé, la commune avait organisé une conférence (mini-salon) sur les primes et les panneaux photovoltaïques. Cela pourrait être réitéré sur différents sujets.

## 4. Sources Renouvelables d'Énergie (SRE)

### **4.1. Idées/souhaits des habitants émanant des réunions de consultation dans les villages :**

- Développement d'un pôle énergies renouvelables dans la commune
- Participation citoyenne et communale dans les nouvelles technologies renouvelables (éolien, biomasse, solaire)
- Pour le solaire, équiper tous les bâtiments publics et scolaires de panneaux photovoltaïques
- Pour la biomasse, exploiter les ressources forestières et agricoles (→rassembler les fermiers autour d'une unité de biométhanisation)
- L'éolien fait débat : certains estiment que c'est une faiblesse pour la région de ne pas en avoir et proposent de créer une coopérative de citoyens pour développer une ou deux éoliennes citoyennes (en vue de ne pas céder cette ressource à une grosse entreprise privée). D'autres souhaitent éviter l'implantation de petits groupes d'éoliennes qui gâchent le paysage. D'autres encore, considèrent qu'il ne faut pas rejeter cette technologie mais bien étudier son implantation pour gêner le moins possible les habitants et l'environnement.

### **4.2. Le point sur les différentes sources d'énergie renouvelables :**

M. Jacquet passe en revue les différentes sources renouvelables de production d'énergie et met en avant pour chacune d'elle, les avantages et les inconvénients. En parallèle, Valentin Laborey donne quelques chiffres concernant le territoire de Somme-Leuze.

#### **a) Le solaire : thermique / photovoltaïque**

##### **\*Le solaire thermique :**

###### Principe :

L'énergie solaire thermique est récupérée par des capteurs solaires installés le plus souvent sur le toit - auquel cas, ils peuvent assurer la fonction de couverture. Un capteur se présente sous forme de coffre rigide et vitré au sein duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbeurs) reçoivent le rayonnement solaire pour chauffer un liquide caloporteur.

###### Avantages :

Les panneaux solaires thermiques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition.

###### Inconvénients :

Le faible rendement : la puissance disponible par unité de surface est relativement limitée; ceci rend difficile une réponse à des besoins importants (grands ensembles d'appartements, par exemple). Par ailleurs, le poste eau chaude n'est pas le plus important (11%) au niveau de la consommation énergétique d'un ménage, les gains sont donc peu importants. L'énergie solaire thermique est variable dans le temps, au fil des heures et des saisons.

##### **\*Le solaire photovoltaïque :**

###### Principe :

L'énergie solaire photovoltaïque résulte de la transformation directe de la lumière du soleil en énergie électrique au moyen de cellules composées d'un matériau semi-conducteur.

###### Avantages :

Les panneaux solaires photovoltaïques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition. La rentabilité est assez rapide, mais est liée aux certificats verts.

###### Inconvénients :

Le coût d'investissement est relativement élevé. La production est variable dans le temps (saison, ensoleillement) et le stockage est difficile. Le rendement des panneaux est assez faible (énergie électrique produite par rapport à l'énergie solaire).

### A Somme-Leuze :

Les statistiques de la CWAPE montrent que le nombre d'installations présentes dans la commune augmente rapidement : 136 installations en février 2012 et 322 en septembre 2013. Les puissances s'accroissent de la même manière. Les puissances moyennes installées par 1.000 habitants sont deux fois plus importantes à Somme-Leuze qu'en Wallonie, mais cela s'explique par la part plus importante de maisons 4 façades dont beaucoup occupées par leur propriétaire.

Deux bâtiments communaux sont équipés de panneaux photovoltaïques : la maison de village de Heure et la future école de Noiseux.

## **b) L'hydraulique**

### Principe :

Le mouvement de l'eau, dans une chute d'eau ou dans le courant d'une rivière, est utilisé pour faire tourner une turbine qui actionne un générateur d'électricité.

### Avantages :

Valorisation du patrimoine existant.

### Inconvénients :

Le nombre de sites est limité. La mise en place d'une centrale hydroélectrique peut avoir des impacts sur le milieu naturel (ex : barrage).

### A Somme-Leuze :

Il existe une microcentrale de production électrique privée au Moulin de Heure (puissance installée d'une dizaine de kW).

Selon le Facilitateur hydro-électrique, le potentiel lié aux anciennes installations qui étaient présentes sur le territoire est le suivant :

- **Ruisseau d'Heure**
  - Ancien moulin à la Route de France, entre 3 et 5 kW
  - Ancien Moulin de Heure, Route de Givet, entre 3 et 5 kW
  - Moulin de Baillonville, Rue de l'Eau d'Heure, disparu mais probablement entre 3 et 5 kW
  - Rue du Bief 2 peu d'infos
- **Ruisseau de Dansin**
  - Moulin à huile disparu, Rue Fourneau
- **Ourthe**
  - Moulin de Noiseux encore en bon état 5 kW environ

### → RÉACTIONS DES PARTICIPANTS :

- Le propriétaire du Moulin de Heure a conçu ce projet davantage dans un souci de sauvegarde d'un patrimoine, que de production d'énergie en tant que tel.
- Bien qu'il soit privé, il serait intéressant de creuser les possibilités du Moulin de Noiseux pour en faire un projet didactique et sauvegarder ce patrimoine. Il faut veiller à ce que des travaux comme ceux de l'aménagement de la traversée de Noiseux conservent l'alimentation en eau du moulin (bief).

## **c) L'éolien**

### Principe :

Les aérogénérateurs (ou éoliennes) convertissent la force du vent en électricité. Ils sont constitués d'un mat (ou tour) sur lequel tourne une hélice composée de 2 ou 3 pales (de diamètre allant de 40 à 100 mètres pour les plus grandes éoliennes). Celles-ci captent l'énergie du vent pour faire tourner une génératrice qui produit du courant électrique.

### Avantages :

Aucun rejet. Peu de déchets. De la puissance. Des possibilités de retombées financières locales.

### Inconvénients :

Inconstance de la production. Investissement lourd. Difficulté de capter la plus-value au niveau local. L'impact visuel, acceptable ou pas, fait régulièrement l'objet de longs débats.

#### A Somme-Leuze :

Il n'existe pas de champs éoliens sur le territoire (en 2008, une entreprise avait investigué pour la création d'un parc éolien sur le Tige du Gros Chêne).

Au niveau du cadre éolien de la Région Wallonne, 93,3 ha sont repris en zones favorables (43 ha sans contrainte et 50,3 ha avec contraintes partielles).

#### → RÉACTIONS DES PARTICIPANTS :

- Mme Lecomte précise que l'enquête publique relative au cadre éolien a récolté plus de 250 avis, essentiellement négatifs. Le Conseil communal s'est également exprimé contre le document de la Région. Mais, il s'agissait bien d'une prise de position par rapport au cadre éolien proposé par la Région, pas par rapport à toute implantation d'éolienne.

#### d) La biomasse

Il s'agit de l'utilisation d'un combustible d'origine agricole, agro-industrielle ou forestière à des fins de production de chauffage et/ou d'électricité (cogénération).

#### \* La biométhanisation :

##### Principe :

Le biogaz est le résultat de la fermentation anaérobie des déchets organiques. Ce processus est spontané dans les décharges et forcé dans les réacteurs appelés méthaniseurs ou digesteurs. Le procédé conduit à la production d'électricité mais aussi de chaleur. Les matières susceptibles de produire du biogaz sont les déchets ménagers, les boues des stations d'épuration, les effluents agricoles et les effluents des industries agroalimentaires.

##### Avantages :

La biométhanisation permet la valorisation d'effluents d'élevage, de déchets d'industries agroalimentaires, de tontes de pelouses... Le procédé limite les impacts environnementaux (meilleure utilisation de l'azote, moins d'odeurs...) et génère des économies financières (chauffage et électricité).

##### Inconvénients :

La biométhanisation fait appel à une technologie complexe, demande des investissements assez lourds et engendre une production de chaleur souvent non-valorisée faute d'utilisateurs proches des unités de biométhanisation (ce qui réduit le nombre de certificats verts octroyés).

#### A Somme-Leuze :

Une étude de la CPDT (mai 2013) a estimé le potentiel de chaque commune wallonne (« Les impacts du développement de la biomasse-énergie sur le territoire wallon »). Cela montre qu'il existe des possibilités à Somme-Leuze. Mais, il s'agit d'un potentiel purement théorique ; toutes les terres agricoles, tous les effluents d'élevage, tous les bois... ne sont évidemment pas disponibles.

#### → RÉACTIONS DES PARTICIPANTS :

- Lors du groupe de travail, les agriculteurs ne se sont guère montrés intéressés. Investir dans une unité de biométhanisation représente un travail supplémentaire pour un résultat incertain, d'autant que les conditions financières actuelles ne sont pas bonnes (prix de vente de l'électricité trop faible, pas assez de certificats verts, coûts des matières trop élevés...). En septembre, les Ministres Di Antonio et Nollet ont lancé un appel à intérêt pour des unités de micro biométhanisation ; il faudra suivre sa mise en œuvre.
- De plus, beaucoup d'agriculteurs ont fait des investissements pour respecter les normes en matière de capacité de stockage et utilisent leur lisier comme engrais.

- La commune est très étendue. Rassembler les effluents dans une unité occasionnerait beaucoup de charroi et donc une diminution des certificats verts.
- Une unité de biométhanisation est en cours de création sur le plateau du Gerny (commune de Marche). La chaleur produite par cette unité sera valorisée par l'entreprise Lhoist.

#### \* Le bois-énergie :

##### Principe :

La combustion du bois (sous-produits de l'activité forestière ou des industries de transformation du bois) fournit de la chaleur capable de couvrir totalement ou partiellement les besoins en eau chaude et/ou en chauffage des ménages ou même les besoins énergétiques des industries de transformation du bois. Le terme bois-énergie recouvre la valorisation du bois en tant que combustible sous toutes ses formes, de la bûche à la sciure, en passant par les pellets et les plaquettes forestières.

##### Avantages :

Le bois-énergie permet la valorisation de sous-produits et l'activation d'opérateurs de proximité. La demande en chaleur de bâtiments résidentiels ou publics est non délocalisable !

##### Inconvénients :

Un projet bois-énergie/réseau de chaleur doit être intégré en temps opportun dans la réflexion.

#### → RÉACTIONS DES PARTICIPANTS :

- La commune a peu de bois, mais cela n'empêche pas la création de projets. En effet, il est possible de se fournir en plaquettes forestières ou en pellets dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres... alors que le mazout vient de beaucoup plus loin.
- Chaque année, la commune vend des parts de bois à ses habitants ; il faut conserver ce mode de fonctionnement. La commune possède aussi des forêts en dehors de son territoire : 99 ha à Durbuy (bois de Somme) et 90 ha à Manhay (bois de Harre).
- Certaines communes se sont lancées dans des réseaux de chaleur : une chaufferie bois centralisée (aux plaquettes ou aux pellets) permet de chauffer plusieurs bâtiments publics et privés. C'est le cas de Hotton, Tenneville, Nassogne... Un tel projet n'est pas facilement envisageable à Somme-Leuze car les bâtiments importants, gros consommateurs d'énergie, sont forts dispersés. Il faut néanmoins rester attentif aux opportunités.
- Avant de se lancer dans des projets et de mobiliser des moyens, il est impératif de savoir ce que l'on veut exactement, de se fixer une stratégie, de choisir ses objectifs. Ainsi, il y a 30 ans la commune de Beckerich s'est donné pour objectif de devenir autonome en énergie. A Ohey, la commune a mené un bilan carbone sur tout le territoire. A Nassogne, le Collège a pris la décision de mener une politique énergétique progressive mais forte. Dans ce cadre, il remplace progressivement toutes les chaudières mazout par des chaudières bois, notamment dans les écoles. Quel est le plan de bataille à Somme-Leuze ?

#### e) L'énergie thermique : pompes à chaleur

##### Principe :

Une pompe à chaleur est un dispositif thermodynamique qui permet de transférer une quantité de chaleur d'un milieu fournisseur (le sol, l'eau, l'air ambiant) vers un milieu récepteur de calories (dispositif d'eau chaude sanitaire ou de chauffage).

##### Avantages :

Le bilan CO<sup>2</sup> est en général meilleur que pour des chaudières classiques. Cette technique valorise l'énergie naturelle du sol, de l'air ou de l'eau et peut se combiner avec d'autres modes énergétiques.

##### Inconvénients :

Cette technique nécessite tout de même une énergie motrice (électricité) et la source motrice peut occasionner du bruit. Elle est mieux adaptée à une nouvelle construction et reste une initiative individuelle. En cas de géothermie, il faut bénéficier d'une surface de terrain en conséquence.

A Somme-Leuze :

Le Service Géologique de Belgique et l'Université de Liège mènent actuellement une étude sur le potentiel en géothermie profonde pour le territoire Wallon. Selon la première carte publiée, le territoire de Somme-Leuze n'est pas particulièrement bien loti : potentiel faible au nord et potentiel moyen au sud.

→ **RÉACTIONS DES PARTICIPANTS :**

- La commune de Hotton a fait réaliser une étude par l'Université de Mons. Il existe effectivement un potentiel, mais il faut forer à environ 1.000 mètres de profondeur. L'eau devrait avoir entre 25 et 35°C ce qui en limite les usages.

**En conclusion,**

- ✓ Le solaire semble le plus facile à mettre en œuvre mais ne peut produire beaucoup à la fois (petites unités de production).
- ✓ Seule la combinaison de différentes sources permettrait à la commune d'être un peu moins dépendante du pétrole.
- ✓ Les participants invitent la commune et la Commission locale à aller sur le terrain pour voir ce qui se fait ailleurs (Il y a bien sûr le célèbre Beckerich, mais quelques communes wallonnes se développent aussi dans ce sens).

**Un grand merci à tous pour votre participation !**

*La Présidente de la CLDR,*

Valérie LECOMTE

*La Fondation Rurale de Wallonie,*

Florence LESUISSE & Alain JACQUET



Julie HAUTENAUVE (Responsable administrative) :  
086/32.02.62 ou [julie.hautenaue@sommeleuze.be](mailto:julie.hautenaue@sommeleuze.be)  
Valérie LECOMTE (1<sup>ère</sup> Echevine et Présidente de la CLDR) :  
0496/92.88.26 ou [babouber@skynet.be](mailto:babouber@skynet.be)

Florence LESUISSE et Alain JACQUET  
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 Marloie  
084/21.98.60 ou [famenne@frw.be](mailto:famenne@frw.be)

